



LES SOLUTIONS D'ASSURANCE DE BMS POUR VOUS ET VOTRE ENTREPRISE

CETTE DEMANDE CONCERNE LA PÉRIODE D'ASSURANCE DU 1ER AOÛT 2025 AU 1ER AOÛT 2026.

Nom du demandeur :

Adresse :

Ville :

Prov/Terr :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

*Veuillez informer BMS de tout changement de vos coordonnées afin de continuer à recevoir les informations relatives à votre assurance.

Notez : Cette couverture n'est disponible que pour les membres résidants au Canada. Veuillez confirmer que vous comprenez et acceptez les conditions d'éligibilité. ☐

Renouvelez-vous cette police d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

Veuillez noter que les polices ont une date d'expiration commune, soit le 1er août. Les primes peuvent être calculées au prorata si la couverture est souscrite à mi-parcours.

Si vous renouvelez votre police d'assurance après sa date d'expiration et en dehors de la période de renouvellement, veuillez confirmer que vous comprenez que la date d'entrée en vigueur de cette police sera fixée à la date actuelle de la demande et à la réception du paiement. ☐

Renseignements sur l'entreprise

Remplissez cette section que pour ou au nom de votre propre entreprise. **Ne remplissez pas** cette section pour ou au nom de l'entreprise de quelqu'un d'autre ou d'une entreprise qui vous emploie ou avec laquelle vous êtes sous contrat.

Exploitez-vous votre propre entreprise? (p. ex., travailleur autonome ou propriétaire d'entreprise)

☐ Oui ☐ Non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom principal de l'entité ou de l'entreprise (veuillez énumérer tous les noms d'exploitation liés à l'entreprise) :

Nom de l'entité ou de l'entreprise :

Adresse du lieu (si elle diffère de l'adresse ci-dessus) :

Ville :

Prov/Terr :

Code postal :

Exploitez-vous plus d'une entreprise pour laquelle vous avez besoin d'une protection?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Chaque professionnel fournissant des services pour ou au nom de votre entreprise doit souscrire sa propre assurance responsabilité professionnelle. Comprenez-vous et confirmez-vous que cette couverture est en place? ☐

Renseignements sur le membre

Êtes-vous membre en règle de l'Association chiropratique canadienne?

☐ Oui ☐ Non

Identifiant membre:

Avez-vous des activités à l'étranger?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

L'assureur a-t-il déjà refusé, annulé ou n'a-t-il pas renouvelé une demande d'assurance similaire (c'est-à-dire responsabilité civile générale, biens, responsabilité en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée et/ou responsabilité en matière de pratiques d'emploi)?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous déjà fait une réclamation en responsabilité civile générale ou une réclamation d'assurance des biens?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Êtes-vous au courant de faits, de circonstances ou de situations susceptibles de donner lieu à une réclamation au titre de la présente police, ou prévoyez-vous que des réclamations seront déposées à votre encontre ou à l'encontre de votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Détails sur la partie proposante

Je suis un/une (veuillez sélectionner l'une des options suivantes qui s'applique à la majorité de vos activités professionnelles) :

☐ Employé

☐ Entrepreneur indépendant

☐ Propriétaire d'entreprise

☐ Autre (veuillez fournir des détails) :

Un employé: est employé par une entreprise ou une organisation (secteur public ou privé)

Un entrepreneur indépendant: est propriétaire unique (ou constitué en personne morale), aucun autre employé ou sous-traitant ne travaillant pour vous ou en votre nom.

Une propriétaire d'entreprise: constituée ou non constituée en personne morale, et comptant d'autres personnes (y compris des professionnels, des étudiants, des assistants, du personnel administratif et/ou des bénévoles) qui travaillent pour ou au nom de votre entreprise et/ou facturent leurs services sous votre nom commercial.

Assurance responsabilité professionnelle des cliniques

Cette assurance est recommandée si votre entreprise compte d'autres professionnels travaillant pour ou au nom de votre entreprise et/ou qui facturent leurs services sous votre nom commercial.

Veuillez noter que la couverture doit être souscrite par une seule personne au nom des propriétaires de l'entreprise, des employés et/ou de l'entité commerciale.

En cas de réclamation, le professionnel traitant et le nom de l'entreprise sont susceptibles d'être cités dans une déclaration de réclamation ou un procès. Cette assurance protège l'entreprise et ses actifs dans de telles circonstances. Cette assurance est recommandée si vous êtes propriétaire d'une entreprise ou que vous employez d'autres chiropraticiens et/ou professionnels ou sous-traitez vos services à d'autres chiropraticiens et/ou professionnels.

Souhaitez-vous obtenir un devis d'assurance responsabilité professionnelle pour cliniques?
Dans l'affirmative, un courtier vous contactera pour vous fournir de plus amples informations une fois que vous aurez rempli cette demande.

☐ Oui ☐ Non

Assurance responsabilité civile générale des entreprises

Si vous exploitez une entreprise et que vous avez du CONTENU/des BIENS à assurer, il se peut qu'une police d'assurance responsabilité civile générale ne constitue pas une protection suffisante.

Dans ces circonstances, BMS recommande l'assurance pour cliniques, qui comprend la responsabilité civile générale et une garantie supplémentaire (les biens et les contenus, les pertes d'exploitation et la protection contre la criminalité). Veuillez remplir la proposition d'assurance pour cliniques ci-dessous.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Aperçu de la couverture :

Blessures corporelles et dommages matériels	Jusqu'au montant de garantie
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Jusqu'au montant de garantie
Territoire de couverture	Canada
Frais médicaux	25 000 \$ / par personne
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Standard d'assurance automobile pour les non-propriétaires	1 000 000 \$ ou selon le certificat
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	50 000 \$
Avantages pour les employés en matière d'erreurs et d'omissions	1 000 000 \$

Exclusions:

Pandémie ou épidémie (exclusion de responsabilité)

Franchises:

Avantages pour les employés	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
SEF 94 Dommages à une automobile louée	1 000 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale?
Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Option	2 000 000 \$ par événements / 5 000 000 \$ agrégé	5 000 000 \$ par événements / 5 000 000 \$ agrégé
Individuel	☐ 470 \$	☐ 880 \$
Entreprise	☐ 620 \$	☐ 1 090 \$

Assuré(s) additionnel(s)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un assuré additionnel à votre police d'assurance responsabilité civile des entreprises.

L'ajout d'un assuré additionnel fournit une couverture d'assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais uniquement en ce qui concerne la responsabilité civile générale résultant de vos activités ou de votre occupation. Il convient de noter que tout assuré additionnel est tenu de souscrire sa propre assurance de responsabilité civile des entreprises.

Je comprends et j'accepte les conditions détaillées ci-dessus. ☐

Nom :

Adresse :

Ville :

Province/territoire :

Code postal :

Le forfait clinique

Notez : l'adresse que vous avez fournie dans la section des détails sur l'entreprise doit correspondre à celle de l'endroit où le contenu ou l'équipement de votre entreprise est entreposé.

Clinic Package insurance includes Commercial General Liability, Contents, Crime and Business Interruption.

L'assurance responsabilité civile générale vous protège contre les réclamations découlant des blessures ou de dommages matériels que vous pourriez causer à une autre personne en raison de vos opérations et/ou de vos locaux. Par exemple, un client peut glisser et tomber sur un sol mouillé dans vos locaux ou vous pouvez accidentellement causer des dommages matériels lors d'une visite à domicile.

Le contenu comprend les articles habituels d'une clinique, y compris le matériel professionnel, les bureaux, les chaises, les classeurs et les ordinateurs, l'équipement, le stock ainsi que tout stock et toute amélioration dont vous êtes responsable.

La garantie contre la criminalité protège contre les pertes financières dues à la malhonnêteté, à la fraude ou au vol d'argent, de titres ou d'autres biens appartenant à la clinique.

L'assurance des pertes d'exploitation couvre la perte de revenus résultant d'une perte physique directe ou de dommages physiques directs causés aux locaux par un risque assuré (p. ex., un incendie).

Politique basée sur l'événement.

Aperçu de la couverture:

<u>Responsabilité civile générale</u>	2 000 000 \$ par événements / 5 000 000 \$ agrégé
Blessures corporelles et dommages matériels	Selon le montant de garantie sélectionné
Produits-opérations achevées	Selon le montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile pour préjudice personnel et préjudice découlant d'une activité de publicité	Selon le montant de garantie sélectionné
Responsabilité civile des locataires	500 000 \$
Palements médicaux	25 000 \$ / par personne
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	Inclus
 <u>Contenu</u>	 50 000 \$
Le contenu couvert comprend l'équipement et les stocks se trouvant sur les lieux assurés, ainsi que les améliorations locatives	
 <u>Criminalité</u>	 10 000 \$
Malhonnêteté des employés	10 000 \$
Mandats et fausse monnaie	10 000 \$
Contrefaçon préjudiciable aux déposants	10 000 \$
Falsification de carte de crédit	10 000 \$
Fraude informatique et fraude par transfert de fonds	10 000 \$
Falsification de chèque	10 000 \$
Extension de garantie par un tiers	10 000 \$
 <u>Pertes d'exploitation</u>	 150 000 \$ agrégé

Exclusions:

Pandémie ou épidémie (exclusion de responsabilité)
Exclusion des maladies transmissibles (biens)
Avenant d'exclusion des cybersinistres

Franchises de l'assurance responsabilité civile générale :

Avantages pour les employés en matière d'erreurs et d'omissions	1 000 \$
Responsabilité civile des locataires	1 000 \$
Responsabilité civile pour les dommages causés à un véhicule loué	1 000 \$

Franchise pour les réclamations liées au contenu/biens et la criminalité :

Refoulement d'égout	10 000 \$
Dégâts d'eau	10 000 \$
Bris d'équipement	1 000 \$ avec période d'attente de 24 heures
Pertes d'exploitation	2 500 \$
Inondations	25 000 \$ par événement pour un contenu de 50 000 \$. Montant de garantie supérieure à 50 000 \$ ou extension de garantie pour les copropriétaires, une franchise de 50 000 \$ s'applique en cas de dommages causés par une inondation

Tremblement de terre	3 % de la valeur assurable totale du lieu, avec un minimum de 100 000 \$ (sauf au Québec et en Colombie-Britannique, où 10 % de la valeur totale assurée du lieu assuré est assujettie à un minimum de 250 000 \$)
Criminalité	1 000 \$
Tous les autres risques	2 500 \$

Prime annuelle : 1 137 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance forfait clinique?
Si oui, veuillez compléter la section ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Contenu supplémentaire à assurer (applicable uniquement au forfait clinique)

Si la valeur du contenu à assurer est supérieure à 50 000 \$ dans le cadre de l'assurance pour cliniques, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Limite	Prime annuelle supplémentaire
100 000 \$	☐ 213 \$
150 000 \$	☐ 472 \$
200 000 \$	☐ 693 \$
Plus de 200 001 \$	☐ Référence requise

L'assureur vous demande de revoir votre limite d'assurance contenu/biens et d'appliquer une augmentation de 5 % par rapport à la police qui se termine afin de tenir compte de l'inflation.

Souhaitez-vous souscrire une assurance pour le contenu de votre bureau à un autre endroit?

☐ Oui ☐ Non

Si vous vous déplacez avec du contenu, nous vous recommandons d'ajouter une assurance flottante toutes catégories à votre police pour assurer ce contenu contre les sinistres qui pourraient survenir en dehors de vos locaux assurés.

Souhaitez-vous souscrire une assurance flottante des biens divers tous risques?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle est la valeur du contenu (équipement, stock) avec lequel vous voyagez à n'importe quel moment?

Si vous prévoyez effectuer des rénovations dans vos bureaux pendant la durée du contrat, veuillez communiquer directement avec BMS au 1-855-318-6558 pour vous assurer d'être protégé adéquatement.

Augmentation de la responsabilité civile générale (applicable uniquement au forfait clinique)

Si la valeur du contenu à assurer requise dans le cadre de l'assurance responsabilité civile générale est supérieure à 2 000 000 \$, il est possible d'obtenir les montants de garantie suivants :

Augmentation de la responsabilité civile générale**Prime annuelle supplémentaire**

5 000 000 \$

470 \$

Souhaitez-vous souscrire une assurance responsabilité civile générale plus étendue?

☐ Oui ☐ Non**Assurance des bâtiments/condominiums (applicable uniquement au forfait clinique)**

Êtes-vous propriétaire de l'immeuble ou de la copropriété où se trouve votre entreprise et souhaitez-vous souscrire une assurance?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez sélectionner le type de bien :

☐ Bâtiment☐ Condominium

Si oui, veuillez indiquer la valeur de la propriété (Remarque : il ne s'agit pas du coût immobilier) :

Exigences relatives à l'assurance du contenu des bureaux (applicable uniquement au forfait clinique):

Le montant de garantie indiqué ci-dessus est-il adéquat?

☐ Oui ☐ Non

Si non, veuillez fournir des détails sur vos besoins :

Assuré supplémentaire / Bénéficiaire de l'indemnité (applicable uniquement au forfait clinique)**Assuré(s) supplémentaire(s)**

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un Assuré supplémentaire à votre police d'assurance responsabilité civile générale.

L'ajout d'un assuré offre une assurance responsabilité limitée au tiers assuré additionnel, mais seulement en ce qui a trait à la responsabilité générale découlant de vos activités ou de votre occupation. Veuillez noter que tout assuré additionnel doit avoir sa propre assurance responsabilité civile générale. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Bénéficiaire(s) (de l'indemnité)

Ne remplissez cette section que si vous êtes contractuellement tenu d'ajouter un bénéficiaire de l'indemnisation à votre police d'assurance des biens.

Un bénéficiaire est une entité tierce qui a droit à tout ou partie du règlement du sinistre pour les biens endommagés dans lesquels il a un intérêt assurable (p. ex. une société de location). Votre montant de garantie pour le contenu doit englober la valeur de la propriété louée. Pour chacun d'entre eux, indiquez le nom et l'adresse.

Je comprends et j'accepte les conditions décrites ci-dessus. ☐

Nom de l'autre assuré :

Adresse :

Ville :

Province/Territoire :

Code postal :

Règle proportionnelle (applicable uniquement au forfait clinique)

La clause de règle proportionnelle est une pénalité imposée à l'assuré par l'assureur pour avoir sous-déclaré/déclaré/assuré la valeur de biens corporels ou de revenus professionnels. La pénalité est basée sur un pourcentage indiqué dans la police et sur le montant sous-déclaré. Dans la présente police, la règle proportionnelle exigée est de 90 %. Par exemple :

Si la valeur du contenu que vous assurez est de 150 000 \$ et que la police contient une clause de règle proportionnelle de 90 %, cela signifie que vous devez souscrire une couverture d'au moins 135 000 \$. Si vous ne souscrivez qu'une couverture de 100 000 \$ et que vous subissez un sinistre de 100 000 \$, la compagnie d'assurance vous versera une indemnité calculée selon la formule suivante :

Montant de l'assurance en place % montant de l'assurance qui aurait dû être en place x montant de la perte =
montant payé, moins toute franchise

Par exemple, $100\,000 \$ \div (150\,000 \$ \times 90 \%) \times 100\,000 \$ = 74\,074$ Paiement pour la perte (moins la franchise)

BMS recommande que vos valeurs assurables soient revues et évaluées de manière appropriée afin de s'assurer que vous achetez le bon contenu et les bonnes limites de propriété.

Je comprends la clause de coassurance et j'ai choisi une limite de contenu adéquate. ☐

Cybersécurité et atteinte à la vie privée – AMÉLIORÉ

La cyber-responsabilité reste un domaine de risque en constante évolution. Vous avez accès à une politique complète de responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée pour vous protéger contre les réclamations découlant du vol, de la perte ou de la divulgation non autorisée d'informations identifiables, qui comprend une couverture de première et de tierce partie et des services d'intervention en cas de violation de la vie privée.

Cette police est conçue pour fournir une protection contre le risque lié à la détention de quantités de plus en plus importantes de données personnelles identifiables de clients, d'employés et d'autres personnes, et pour atténuer l'atteinte à la réputation résultant d'une violation de la sécurité des données.

Intervention en cas d'atteinte à la vie privée

Coûts supplémentaires liés à la réponse en cas d'atteinte	500 000 \$ (NOUVEAU)
Juridique, médico-légal et relations publiques/gestion de crise	250 000 \$
Personnes informées	5 000 (particuliers), 100 000 (entreprises)

Limite de la responsabilité globale 1 000 000 \$

Dommages subis par l'assuré

Perte d'exploitation - résultant d'une violation de la sécurité des données	100 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Perte due à un acte de cyberextorsion	500 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)

Coûts de récupération des données	100 000 \$
Responsabilité	
Responsabilité relative aux données et au réseau	1 000 000 \$
Frais de défense et sanctions réglementaires	1 000 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Obligations et coûts liés aux cartes de paiement	1 000 000 \$
Responsabilité visant les médias	1 000 000 \$
Criminalité informatique	
Instructions frauduleuses *	Disponible pour une prime supplémentaire
Fraude par transfert de fonds	Inclus avec la protection contre les instructions frauduleuses
Fraude aux télécommunications	100 000 \$
Récompense pour renseignements menant à une arrestation	
Récompense pour renseignements menant à une arrestation	50 000 \$ (NOUVEAU – LIMITE PLUS ÉLEVÉE)
Réparation de matériel informatique	Inclus (NOUVEAU)
Franchises	
Chaque incident	1 000 \$
Personnes informées	100

Souhaitez-vous souscrire une couverture de la responsabilité civile en matière de cybersécurité et de protection de la vie privée? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

Revenu brut	Prime annuelle
Praticiens individuels / Entreprises (vous seul)	☐ 121 \$
Entreprises et employés – 0 à 500 000 \$	☐ 675 \$
Entreprises et employés – 500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 1 023 \$
Entreprises et employés – 1 000 001 \$ à 1 500 000 \$	☐ 1 284 \$
Entreprises et employés – 1 500 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 1 578 \$
Entreprises et employés – 2 000 001 \$ à 2 500 000 \$	☐ 1 776 \$
Entreprises et employés – 2 500 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 873 \$
Entreprises et employés – 3 000 001 \$ à 3 500 000 \$	☐ 2 017 \$
Entreprises et employés – 3 500 001 \$ à 4 000 000 \$	☐ 2 159 \$
Entreprises et employés – 4 000 001 \$ à 4 500 000 \$	☐ 2 298 \$
Entreprises et employés – 4 500 001 \$ à 5 000 000 \$	☐ 2 434 \$
Entreprises et employés – Au-dessus de 5 000 001 \$	☐ Référence

Une réclamation ou un procès concernant le cyberespace a-t-il été intenté contre vous/votre entreprise, ou une telle réclamation est-elle actuellement en cours contre vous/votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous/votre entreprise a-t-elle déjà été victime d'une violation de la cybersécurité/atteinte à la vie privée et/ou d'un incident de sécurité du réseau dans le passé, ou une telle plainte a-t-elle été déposée contre vous/votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Énoncé des faits, y compris les conditions préalables

Les éléments suivants constituent d'importantes stratégies d'atténuation des risques et sont exigés par l'assureur pour que la couverture soit garantie. Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

TOUS LES ÉLÉMENTS CI-DESSOUS CONSTITUENT UNE CONDITION PRÉALABLE POUR BÉNÉFICIER D'UNE GARANTIE AU TITRE DE LA PRÉSENTE POLICE. SI L'UN DES ÉNONCÉS CI-DESSOUS N'EST PAS RESPECTÉ, LA PRÉSENTE POLICE NE PRÉVOIT AUCUNE GARANTIE POUR LES DOMMAGES, LES FRAIS DE RÉCLAMATION, LES PÉNALITÉS, LES SERVICES D'INTERVENTION EN CAS D'ATTEINTE À LA VIE PRIVÉE, LES FRAIS ET LES COÛTS DES AMENDES EN LIEN AVEC LA NORME PCI, LES PERTES LIÉES À LA CYBEREXTORSION, LES PERTES LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES, LES PERTES LIÉES À L'INTERRUPTION DES ACTIVITÉS.

Veuillez confirmer l'exactitude de ce qui suit :

Je mets/mon entreprise met en œuvre des mesures de contrôle des pertes telles que : un logiciel antivirus, un pare-feu et l'installation régulière de correctifs logiciels.

Je sauvegarde/mon entreprise sauvegarde régulièrement des données de nature délicate dans un endroit séparé qui ne serait pas affecté par un problème survenant dans notre environnement réel.

J'utilise (ou mon entreprise utilise) l'authentification multi-facteurs (AMF) pour les services basés sur l'infonuagique (tels que l'accès aux comptes de messagerie basés sur l'infonuagique) et pour tous les accès à distance à votre réseau ; ou si non, j'utilise (ou mon entreprise utilise) Jane, Clinicmaster, owl practice ou Practiceperfect.

Pour les systèmes qui disposent uniquement d'un réseau sur site : je/ma société n'autorise l'accès à distance à notre environnement qu'au moyen d'un réseau privé virtuel (RPV). Remarque : cela ne s'applique pas si vos systèmes sont entièrement infonuagiques.

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

Je confirme également ce qui suit :

Au moins une fois par an, je participe ou mon entreprise participe à une formation de sensibilisation à la cybersécurité, y compris à la lutte contre l'hameçonnage. Pour les entreprises, cette formation s'adresse à toutes les personnes qui ont accès au réseau de l'organisation ou à des données confidentielles/personnelles. Des ressources sont disponibles sur le site www.getcybersafe.gc.ca. **Vous n'êtes pas tenu de fournir une preuve à BMS.**

Je confirme que les déclarations ci-dessus sont vraies et exactes. ☐

*** Garantie supplémentaire disponible**

Si vous/votre entreprise virez des fonds, BMS vous recommande d'envisager d'ajouter une garantie contre les instructions frauduleuses/virements de fonds.

« **L'assurance contre la fraude** » prévoit un montant de garantie pouvant atteindre 100 000 \$ pour les réclamations résultant directement du fait que vous ou votre entreprise assurée avez viré, payé ou livré des fonds ou des valeurs à la suite d'une fraude au président (c. à d. un ordre de virement frauduleux par écrit, fourni par voie électronique [y compris par courriel ou par Internet] ou par téléphone, transmis par une personne prétendant être un fournisseur, un client ou un employé autorisé, et qui a pour but d'induire en erreur un Assuré par la présentation inexacte d'un fait important sur lequel cet Assuré peut se fier de bonne foi).

« **Fraude par transfert de fonds** » désigne la perte de fonds ou de valeurs contenues dans un compte de virement d'une institution financière résultant d'un ordre de virement frauduleux transmis par un tiers à une institution financière ordonnant à celle-ci de virer, payer ou livrer des fonds ou des valeurs à partir de tout compte détenu par vous ou votre entreprise auprès de cette institution, sans que vous ou votre entreprise assurée n'en ayez connaissance ou n'y consentiez.

Limite de 25 000 \$ pour **230 \$ / an**

Limite de 100 000 \$ à partir de **335 \$ / an**

Souhaitez-vous que BMS vous contacte au sujet d'un devis pour la couverture des instructions frauduleuses?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, un questionnaire supplémentaire doit être rempli et vous sera envoyé séparément.

Cyberprotection des personnes et des familles (non disponible pour les membres du Québec)

La protection de vos données personnelles en ligne est plus importante que jamais!

- ✓ Accès aux professionnels de la cybersécurité
- ✓ Couverture des frais de cyberintimidation et d'extorsion
- ✓ Protection contre la fraude en ligne
- ✓ Recouvrement de l'usurpation d'identité
- ✓ Surveillance du crédit
- ✓ Portefeuille perdu
- ✓ Surveillance des médias sociaux et du Dark Web
- ✓ Coûts de restauration

Veuillez noter que tous les documents connexes, y compris le libellé de la police, sont rédigés en anglais uniquement.

Souhaitez-vous acheter la cyberprotection des personnes et des familles?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Chaque réclamation / Limite agrégée	Coût
10 000 \$	☐ 60 \$
25 000 \$	☐ 75 \$

Conditions générales d'utilisation

Ces informations ont pour but de donner un aperçu de certaines des conditions de la police d'assurance de la famille cybernétique. Veuillez lire attentivement votre police. La couverture fournie par l'assureur est soumise aux modalités, aux conditions, aux exclusions, aux avenants, aux lois applicables et/ou aux autres termes de la police.

Cette assurance offre une couverture cybernétique sur une base personnelle et exclut tout travail, engagement professionnel ou activité commerciale.

Cette assurance est fournie uniquement à l'assuré désigné (personne physique) figurant sur le certificat d'assurance et à sa famille telle que définie dans la police. La couverture n'est pas accordée à l'entreprise, aux employés ou aux membres de la famille des employés de l'assuré.

Cette assurance contient une condition d'entretien du système qui exige de :

- Fournir et de maintenir une licence pour un logiciel antivirus et de s'assurer que ce logiciel est actif et utilisé sur l'ordinateur domestique de l'assuré.
- D'effectuer et d'installer toutes les mises à jour et tous les correctifs logiciels disponibles dès que possible, soit (a) dans le cas d'un nouvel ordinateur domestique, dès que possible, mais en aucun cas plus de 48 heures après la première connexion de l'ordinateur domestique à l'Internet, et (b) dans tous les autres cas, en aucun cas plus de quinze jours après que les mises à jour ou les correctifs ont été rendus disponibles.
- De fournir et de faire fonctionner un système de sauvegarde des données à intervalles appropriés, y compris, sans s'y limiter, d'effectuer une sauvegarde complète de l'ordinateur personnel **au** moins une fois par mois.
- L'assuré désigné est tenu d'informer l'assureur de tout incident dans les 30 jours. En cas de perte ou de réclamation, la détermination de la couverture dépendra des faits et des circonstances de l'incident, du langage spécifique, des modalités et des conditions de la police émise et de la loi applicable.
- L'assureur peut faire appel à un prestataire de services tiers pour exécuter un ou plusieurs des services qu'il est tenu de fournir en vertu des polices.

Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi

Avez-vous des employés occupant des postes administratifs et/ou professionnels? Votre entreprise retient-elle les services d'entrepreneurs indépendants, de bénévoles ou d'étudiants? Cette assurance est destinée aux propriétaires d'entreprise et vise à offrir une protection contre les allégations de violation des pratiques d'emploi, y compris les congédiements injustifiés, la discrimination, le harcèlement en milieu de travail et d'autres allégations liées à l'emploi.

Recommandé aux propriétaires d'entreprises ayant des employés, des contractants, des bénévoles ou des étudiants.

Vous souhaitez acheter une assurance responsabilité des pratiques d'emploi?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

	Limite	Prime annuelle
Option 1	100 000 \$	☐ 270 \$
Option 2	250 000 \$	☐ 373 \$
Option 3	500 000 \$	☐ 394 \$
Option 4	1 000 000 \$	☐ 514 \$

Nombre total de salariés (professionnels) :

Nombre total de membres du personnel administratif (y compris les étudiants travaillant sous supervision) :

Nombre total d'employés sous contrat (professionnels) :

Une proposition d'assurance semblable a-t-elle déjà été refusée ou annulée par l'assureur, ou le renouvellement d'une telle assurance a-t-il déjà été refusé par l'assureur?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Avez-vous connaissance de faits, de circonstances ou de situations qui pourraient raisonnablement donner lieu à une réclamation contre vous/votre entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Y a-t-il déjà eu ou y a-t-il actuellement des réclamations contre votre entreprise, ou contre tout administrateur, dirigeant ou employé passé ou présent de votre entreprise?

Impliquant le droit du travail?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Discrimination non liée à l'emploi ou harcèlement sexuel?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Au cours des 12 derniers mois, l'entreprise a-t-elle connu un changement dans le contrôle de la propriété de l'entreprise?
Si oui, veuillez fournir des détails.

☐ Oui ☐ Non

Le forfait de services juridiques

Les membres ont accès à une gamme complète de services juridiques, qui comprend :

Ligne d'assistance juridique illimitée

Accès illimité à la ligne d'assistance juridique. Les avocats du service d'assistance téléphonique fournissent des informations juridiques générales et une assistance pour toute question juridique. Veuillez noter que l'avocat ne donnera pas de conseils sur votre protection, ne prendra pas de décision concernant une demande d'indemnisation et n'examinera pas les documents.

Centre de documentation juridique

Accès illimité à une bibliothèque en ligne de documents juridiques, tous rédigés par des avocats, sous forme de modèles commentés et personnalisables. Parmi les exemples de modèles, citons les testaments et les procurations, les contrats de travail, les ententes de service, etc. Les documents sont basés sur les lois canadiennes et les meilleures pratiques juridiques. Ils peuvent être téléchargés et enregistrés en toute sécurité pour être consultés ou réutilisés ultérieurement.

Examen de documents juridiques

Accès à des avocats pour examiner un document juridique simple et vous vous fournira une copie annotée du document accompagnée de ses notes. Cela vous aidera à comprendre les répercussions générales que le document peut avoir sur vous.

Rédaction de lettres juridiques simples

Accès à des avocats qui rédigera une lettre juridique simple que vous pourrez envoyer. Ce service est destiné à vous aider à rédiger des documents simples, tels qu'une mise en demeure, une lettre de plainte, une lettre d'autorisation de voyage pour un enfant, une lettre de démission ou une lettre d'avertissement à un employé.

Service de soutien émotionnel

Accès à un soutien émotionnel grâce auquel vous pourrez parler dans la plus stricte confidentialité avec un conseiller professionnel de tout problème professionnel ou personnel qui pourrait vous affecter. Pour les petites entreprises, ce service est également proposé aux employés.

Soutien en cas de vol d'identité

Les experts en vol d'identité vous fourniront une aide générale et des conseils de prévention en matière de vol d'identité et la façon de vous protéger. Si vous pensez avoir été victime d'une usurpation d'identité, ce service peut également vous fournir l'assistance directe d'un expert en restauration de l'identité pour vous aider à rétablir votre identité.

Assistance en matière de ressources humaines

Accès à une assistance en matière de ressources humaines qui vous permet de parler à un professionnel des ressources humaines, lequel peut vous fournir des informations sur les questions de ressources humaines qui ont une incidence sur votre entreprise.

Coût annuel 39 \$

Souhaitez-vous souscrire l'assurance assistance juridique?

☐ Oui ☐ Non

Remarque : si vous souscrivez une assurance juridique, certains éléments de l'assurance services juridiques sont automatiquement inclus dans les solutions d'assurance juridique pour les particuliers et les entreprises.

Assurance frais juridiques

Les affaires juridiques personnelles et/ou professionnelles peuvent survenir à tout moment et peuvent être coûteuses.

L'assurance juridique pour les particuliers offre :

- Le forfait de services juridiques (tels que détaillés ci-dessus, mais l'assistance en matière de ressources humaines n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Poursuite ou défense d'une action en justice relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, couvre les litiges avec une société de crédit-bail pour le montant dû si un véhicule automobile loué est déclaré perte totale par l'assureur automobile;
 - Poursuite ou défense d'un litige relatif à un contrat de location résidentielle que vous avez conclu pour louer votre résidence principale (le délai d'attente de 90 jours s'applique à compter de la date de prise d'effet de la première police d'assurance détenue);
 - Défense contre la révocation ou la suspension de votre permis de conduire d'un véhicule automobile
 - Défense en cas d'enquête criminelle ou de poursuites découlant de votre travail en tant qu'employé, ou contre des poursuites pour une infraction au Code de la route ou une infraction relative à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou de dommages matériels causés par un tiers à des biens personnels;
 - Poursuite d'une action en justice à la suite d'un accident ayant entraîné un décès, une maladie ou une blessure grave;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Chaque réclamation/montant de garantie global	Prime
25 000 \$ / 125 000 \$	☐ 99 \$
50 000 \$ / 250 000 \$	☐ 115 \$

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les particuliers? ☐ Oui ☐ Non
Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Au cours des trois dernières années, est-ce que vous, votre conjoint ou vos enfants adultes vivant dans votre foyer avez :

- Entamé des poursuites judiciaires relatives à un contrat de consommation? ☐ Oui ☐ Non
- Entamé des mesures juridiques à la suite d'une nuisance légale ou d'une intrusion sur votre terrain? ☐ Oui ☐ Non
- Engagé une action en justice contre un tiers à la suite d'une blessure? ☐ Oui ☐ Non
- Engagé une action en justice contre un médecin à la suite d'une négligence médicale qui vous a causé une blessure? ☐ Oui ☐ Non
- Déjà fait l'objet d'une vérification fiscale de l'ARC? ☐ Oui ☐ Non
- Déjà été interrogé par la police ou arrêté en relation avec une présumée infraction pénale? ☐ Oui ☐ Non

Été poursuivi pour discrimination présumée? ☐ Oui ☐ Non

Été victime d'un vol d'identité? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

L'assurance juridique pour les entreprises offre :

- Le forfait de services juridiques (comme indiqué ci-dessus, toutefois, l'assistance en cas de vol d'identité n'est pas incluse)
- Assurance couvrant les frais de justice et les dépenses liées à la résolution d'un certain nombre de litiges, notamment :
 - Défense en cas d'enquête ou de poursuites pénales ou en matière de santé et de sécurité au travail;
 - Défense en cas de poursuites engagées à l'encontre d'un employé pour discrimination illégale;
 - Défense contre une poursuite pour une infraction au Code de la route ou une infraction liée à la conduite d'un véhicule automobile;
 - Poursuite ou défense d'une action en justice en cas de poursuite relative à la vente ou à l'achat de biens ou à l'obtention de services. En outre, le recouvrement des sommes dues dans le cadre de la livraison de biens ou de services et les litiges relatifs aux locaux loués par une entreprise pour y exercer ses activités;
 - Défense en cas de révocation, de suspension ou de non-renouvellement d'un permis d'exploitation ou d'une licence commerciale;
 - Poursuite d'une action en justice en cas d'intrusion, de nuisance publique ou si un tiers cause des dommages matériels aux biens de l'entreprise;
 - Poursuite d'une action en justice en raison d'un accident du travail survenu en dehors des locaux de l'entreprise;
 - Réponse à un contrôle fiscal ou appel d'une décision de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

50 000 \$ par réclamation / 250 000 \$ agrégat
Aucune franchise

Estimation de la fourchette de revenus pour les 12 prochains mois	Prime
De 0 à 150 000 \$	☐ 160 \$
150 001 \$ à 250 000 \$	☐ 253 \$
250 001 \$ à 500 000 \$	☐ 412 \$
500 001 \$ à 1 000 000 \$	☐ 528 \$
1 000 001 \$ à 2 000 000 \$	☐ 930 \$
2 000 001 \$ à 3 000 000 \$	☐ 1 348 \$
3 000 001 \$ +	☐ Référence requise

Souhaitez-vous souscrire la solution d'assurance juridique pour les entreprises?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez répondre aux questions suivantes.

Nombre total d'employés (temps plein et temps partiel) :

Au cours des trois dernières années, votre entreprise, vous, un administrateur ou un associé de l'entreprise a-t-il :

Fait l'objet d'un contrôle fiscal?

☐ Oui

☐ Non

Été impliqué dans un litige concernant le respect de la TPS, de l'impôt sur le revenu, de la TVP ou de la TVH ou des retenues sur la paie?

☐ Oui

☐ Non

Été impliqué dans un différend concernant tout dommage, intrusion ou nuisance à l'égard des biens dont vous êtes responsable?

☐ Oui

☐ Non

Été poursuivi par un tribunal pénal (à l'exclusion des infractions liées aux véhicules)?

☐ Oui

☐ Non

Fait l'objet d'une action civile pour vol ou atteinte à la vie privée?

☐ Oui

☐ Non

Été le destinataire d'un avis de modification, de suspension, de révocation ou de refus de renouvellement d'une licence obligatoire?

☐ Oui

☐ Non

Été impliqué dans un litige contractuel?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Avez-vous tenté de recouvrer une créance non contestée au cours des 12 derniers mois, après avoir épuisé les procédures normales de recouvrement des créances anciennes?

☐ Oui

☐ Non

Si oui, veuillez fournir des détails.

Couverture accident 24 heures sur 24 (non disponible pour les membres du Québec)

Cette couverture est destinée à vous fournir, à vous et à vos proches, une aide financière en cas d'accident entraînant des blessures ou le décès.

L'assurance accidents 24 heures sur 24 prévoit le versement d'une indemnité forfaitaire en cas d'accident :

- Une perte ou de décès à la suite d'un accident, et
- Lorsque l'incapacité résultant d'une blessure accidentelle entraîne une invalidité totale permanente.

La police prévoit également une couverture pour :

- Les frais de rapatriement, et
- Les frais de réadaptation (formation) si vous avez besoin d'une formation spéciale pour pouvoir exercer une autre activité professionnelle à la suite d'un accident assuré.

Souhaitez-vous souscrire l'assurance accident 24 heures sur 24?
Si oui, veuillez remplir les champs ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Aperçu de la couverture	Option 1	Option 2
Décès et mutilation accidentels	25 000 \$	50 000 \$
Invalidité totale permanente	25 000 \$	50 000 \$
Rapatriement	5 000 \$	5 000 \$
Réadaptation	5 000 \$	5 000 \$
Bénéfice de fracture	2 000 \$	2 000 \$
Coût	☐ 42 \$	☐ 70 \$

Pour souscrire l'assurance accidents 24 heures sur 24, vous devez être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer votre date de naissance :

Assurance accident 24 heures POUR VOTRE CONJOINT :

On entend par « **conjoint** » :

- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui est légalement mariée à la personne assurée et qui vit avec elle au Canada, ou
- une personne âgée de moins de soixante-dix (70) ans qui, immédiatement avant son décès,
 - évidait avec la personne assurée pendant une période d'au moins un (1) an si la personne assurée n'avait pas de conjoint en droit

La couverture fournie correspond à 50 % des dépenses ci-dessus.

Souhaitez-vous souscrire une assurance accident 24 heures sur 24 pour votre conjoint?
Si oui, veuillez sélectionner une option ci-dessous.

☐ Oui ☐ Non

Couverture des conjoints	Si l'option 1 est choisie	Si l'option 2 est choisie
Coût	21 \$	35 \$

Veuillez inclure le nom de votre conjoint :

Pour souscrire, votre conjoint doit être âgé de moins de soixante-dix (70) ans.

Veuillez confirmer la date de naissance de votre conjoint :

Assurance maladie grave (non disponible pour les membres du Québec)

Cette assurance permet de couvrir les frais liés à une maladie grave tels qu'un cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral. Si on diagnostique chez vous l'une des 30 maladies couvertes, la police prévoit le versement d'une somme forfaitaire non imposable pouvant aller jusqu'à 50 000 \$, que vous pouvez utiliser selon vos

besoins. Vous pouvez ainsi vous concentrer sur votre santé et votre bien-être sans vous soucier des charges financières.

Les maladies couvertes sont :

- Maladie d'Alzheimer/démence présénile
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cancer
- Crise cardiaque
- Insuffisance rénale
- Maladie des motoneurones
- Sclérose en plaques
- Chirurgie à cœur ouvert
- Maladie de Parkinson
- Accident vasculaire cérébral
- Brûlures du troisième degré
- Cécité
- Surdit 

Souhaitez-vous que BMS communique avec vous pour vous fournir plus d'informations sur ce produit?

☐ Oui ☐ Non

NOUVEAU! Frais juridiques pour les audits d'assurance

Travaillez-vous avec des clients qui ont acc s   la couverture de vos services professionnels dans le cadre de leur r gime d'assurance maladie compl mentaire? Si oui, vous pourriez envisager de souscrire un contrat de frais juridiques pour les v rifications d'assurance.

M me le professionnel le plus diligent peut faire l'objet d'une enqu te, d'une demande de renseignements ou d'un audit de la part d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations.

Vous pouvez obtenir jusqu'  25 000 \$ par r clamation et 125 000 \$ par an pour couvrir les frais juridiques li s   une enqu te, une demande de renseignements ou un audit d'une compagnie d'assurance ou d'un fournisseur de prestations en rapport avec vos services professionnels.

Co t annuel : 45 \$

Souhaitez-vous acheter frais juridiques pour les audits d'assurance?

☐ Oui ☐ Non

D claration et garantie

Le soussign  d clare :

Je d clare qu'au cours des cinq derni res ann es, aucun assureur n'a annul , refus  ou refus  de me/nous d livrer une quelconque forme d'assurance responsabilit  civile et que la pr sente demande divulgue les risques connus   la date de la pr sente demande. Je d clare que les d clarations faites ici sont vraies et exactes   tous les  gards, et je demande, par la pr sente, un contrat d'assurance qui doit reposer sur la v racit  des dites d clarations.

L'envoi de ce formulaire n'engage pas la partie proposante ou l'organisation   souscrire l'assurance, mais il est convenu que ce formulaire sera la base du contrat si une police est  mise.

La prime d'assurance est enti rement pr lev e et n'est pas remboursable.

Signé par :

Poste :

Date :

Divulgarion des frais

Ligne de couverture	Prime	Commission (incluse dans la prime)		Frais
Assurance responsabilité civile générale	Par demande	30%		Néant
Assurance responsabilité professionnelle des cliniques	Par demande	30%		Néant
Forfait clinique	Par demande	30%		Néant
Cybersécurité et atteinte à la vie privée	Par demande	25%		Néant
Cyberprotection des personnes et des familles 10 000 \$ 25 000 \$	Par demande	22.5%	10,08 \$ / 9,45 \$ 10,86 \$ / 9,45 \$	
Assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi	Par demande	25%		Néant
Assurance frais juridiques des particuliers	Par demande	20%		Néant
Assurance frais juridiques pour l'entreprise	Par demande	20%		Néant
Couverture accident 24 heures sur 24	Par demande	15%		10 \$ / 15 \$
Assurance maladie grave	Par demande	15%		13 \$
Frais juridiques pour les audits d'assurance	Par demande	20%		15 \$

Pour plus d'informations sur la rémunération des courtiers, veuillez cliquer [ici](#).

Renseignement sur le paiement

Les taxes applicables seront ajoutées le cas échéant. Veuillez émettre le chèque au nom de BMS Canada Services de Risques Ltée ou remplir l'autorisation de paiement par carte de crédit ci-après.

Sous-total	\$
Frais de service	25,00 \$
Taxe	\$
Montant total joint	\$

Autorisation de débit sur carte de crédit

Numéro de carte VISA, AMEX ou M/C :	Date d'expiration:	CVV:
Nom du titulaire de la carte :	Signature:	
BMS Canada Services de Risque Ltée 979, rue Bank, bureau 200 Ottawa, ON K1S 5K5	Sans frais: 1-855-318-6558 Télécopie : 613-701-4234 Site web: cca.insurance@bmsgroup.com	